
Nombre de membres

en exercice: 10

Séance du jeudi 07 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf et le sept mars l'assemblée régulièrement convoqué le 20 février 2019, s'est réuni sous la présidence de Pascal LABRO.

Présents : 7

Sont présents: Pascal LABRO, Robert FAURE, Laurent BEREAU, Philippe TRASTE, Xavier BLOND, David PATEAU, Jérémy CUSSEAU.

Votants: 7

Représentés:

Excuses: Quitterie DUCLOT

Absents: Alexandra CHAUVET, Jérôme CONCHE

Secrétaire de séance: Bernadette HALLARD

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/01/2019

2/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 M14 - DE 2019 02 01

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LABRO Pascal

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

3/ VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 M40 - DE 2019 02 02

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LABRO Pascal

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

4/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF M14- DE 2019 02 03

Monsieur le Maire quitte l'assemblée conformément à l'article L2121-14 DU CGCT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Robert FAURE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Pascal LABRO après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 076.16				1 076.16
Opérations exercice	190 181.99	154 692.83	266 558.64	304 242.58	456 740.63	458 935.41
Total	190 181.99	155 768.99	266 558.64	304 242.58	456 740.63	460 011.57
Résultat de clôture	34 413.00			37 683.94		3 270.94
Restes à réaliser		30 000.00				30 000.00
Total cumulé	34 413.00	30 000.00		37 683.94		33 270.94
Résultat définitif	4 413.00			37 683.94		33 270.94

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF M40 - DE 2019 02 04

Monsieur le Maire quitte l'assemblée conformément à l'article L2121-14 du CGCT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Robert FAURE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par LABRO Pascal après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	3 722.55			13 305.19	3 722.55	13 305.19
Opérations exercice	11 756.99	13 972.55	30 294.71	23 637.63	42 051.70	37 610.18
Total	15 479.54	13 972.55	30 294.71	36 942.82	45 774.25	50 915.37
Résultat de clôture	1 506.99			6 648.11		5 141.12
Restes à réaliser						
Total cumulé	1 506.99			6 648.11		5 141.12
Résultat définitif	1 506.99			6 648.11		5 141.12

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

6/ AFFECTATION DU RESULTAT M14 - DE 2019 02 05

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 37 683.94

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	0
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	37 683.94
Résultat cumulé au 31/12/2018	37 683.94
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	37 683.94
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	4 413.00
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	33 270.94
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

7/ AFFECTATION DU RESULTAT M40 - DE 2019 02 06

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 6 648.11

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	13 305.19
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	1 516.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-6 657.08
Résultat cumulé au 31/12/2018	6 648.11
A.EXCEDENT AU 31/12/2018	6 648.11
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	1 506.99
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	5 141.12
B.DEFICIT AU 31/12/2018	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

8/ SEUIL DE POURSUITES TRESORIER - DE 2019 02 07

Le maire donne lecture de la convention proposée par le trésorier de Rauzan concernant les seuils de poursuites.

Il s'agit d'un aménagement aux seuils législatifs de la saisie administrative à tiers détenteur.

Le maire rappelle qu'au 1er janvier 2019, la saisie administrative à tiers détenteur se substitue à l'opposition à tiers détenteur (OTD) pour le recouvrement contentieux des produits locaux. (loi de finances pour 2019).

A partir du 1er janvier 2019, les seuils réglementaires de 30 et 130 euros permettant la mise en œuvre du recouvrement par voie de SATD dans le SPL sont supprimés.

En effet la loi n'a pas fixé de seuil pour les poursuites qui peuvent se faire au 1er centime.

Le trésorier propose :

le seuil du 1er euro pour les saisies n'entraînant pas de frais.

le seuil de 100 euros pour les saisies bancaires qui entraînent des frais de traitement facturés par les établissements bancaires.

Après avoir entendu le rapport du maire, le Conseil Municipal décide d'appliquer les seuils ci-dessus à compter du 01/01/2019.

9/ Devenir du camion communal :

Nous devons lever l'option d'achat du camion communal acheté en leasing après nous être acquitté de la dernière échéance fixée au 15 septembre 2019. Le conseil Municipal devra décider de son devenir : (vente ou conservation, le véhicule affiche 12500Km).

10/ Délégué du SIRP

Monsieur Robert Faure est désigné comme délégué du Syndicat de regroupement scolaire en remplacement de Monsieur Jérôme Conche.

Monsieur Robert Faure est désigné comme délégué du Syndicat du collège de Branne pour étoffer le nombre de représentants défini à 3 par commune.

11/ Association Ping-Pong

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention de l'association US Branne Ping Pong

Un joueur de la commune, Monsieur Simon Viard, pratique le tennis de table dans cette association.

La séance est levée à 20 H